



GUIDE DU CLUB 2019-2021: ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS VISANT LA RECONNAISSANCE RÉGIONALE

Version 1 (décembre 2019)



**RECONNAISSANCE
RÉGIONALE**

CONTENU DU GUIDE

0	Procédures et approche générales
1	Validation des critères du 31 août 2019 (plan technique)
2	Présentations du plan technique
3	Visites d'accompagnement technique
4	Validation des critères du 31 mars et 31 octobre 2020
5	Compte-rendu de l'ARS
6	Ressources utiles

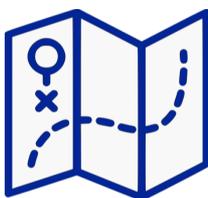
0. APPROCHE GÉNÉRALE



Validation des
critères du
31 août 2019



Présentation du
plan technique



Visites
techniques



Validation des critères
du 31 mars et
31 octobre 2020



Compte-rendu
de l'ARS

1

31 janvier
2020

2

30 avril
2020

3

30 septembre
2020

4

En continu,
jusqu'en
novembre 2020

5

30 novembre
2020

1. VALIDATION DES CRITÈRES 31 AOÛT



Validation des critères
(excepté formulaire
technique)



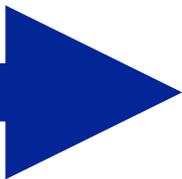
Rétroaction du
plan technique

A

31 janvier
2020

B

31 janvier
2020



1A. VALIDATION DES CRITÈRES



L'étape « validation des critères » doit être complétée d'ici le 31 janvier 2020.

[D'ici le 31 janvier 2020] Votre **ARS** aura la responsabilité de :

1. Valider et documenter les critères complétés par le club en respectant la « Procédure standard pour la validation des critères » dans le document *Guide opérationnel – Employés des ARS (étapes 1 à 4)* et la *Grille d'évaluation des critères - Régional*.

NB. Veuillez noter que votre club doit soumettre une nouvelle demande de reconnaissance sur la plateforme informatique afin que le personnel de votre ARS puisse voir les plus récentes modifications apportés par votre club.

1B. RÉTROACTION DU PLAN TECHNIQUE (FORMULAIRE TECHNIQUE)



L'étape « rétroaction du plan technique » doit être complétée d'ici le 31 janvier 2020.

[D'ici le 31 janvier 2020] Votre **ARS** aura la responsabilité de :

1. Valider et commenter les critères complétés par votre club jusqu'à présent sur la plateforme informatique de Soccer Québec. Les commentaires de votre ARS seront disponibles directement sur la plateforme informatique de Soccer Québec.
2. Fournir à votre club la *Rétroaction du Plan technique*.
3. Envoyer un courriel à votre club pour vous indiquer que la *Rétroaction du Plan technique* est maintenant disponible sur la plateforme informatique.

2. PRÉSENTATION DE PLAN TECHNIQUE



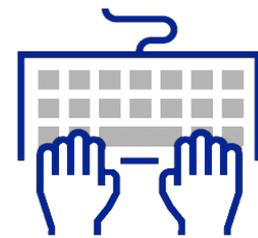
Envoi des
instructions pour
la présentation



Évaluation du
vidéo du club



Rencontre et phase
de questionnement
avec le club



Entrée du *Rapport
d'évaluation – Plan technique*
sur la plateforme
informatique

1

31 janvier
2020

2

1 mars
2020

3

30 avril
2020

4

14 jours suivant
la rencontre

2. PRÉSENTATION DE PLAN TECHNIQUE



La présentation et l'évaluation du plan technique se déclinera en 3 étapes :

- I. Envoi d'une présentation vidéo enregistrée par votre club
- II. Rencontre avec votre ARS
- III. Remise du *Rapport d'évaluation – Plan technique* par votre ARS sur la plateforme informatique

Votre club aura la responsabilité de produire une présentation vidéo. Votre club aura la responsabilité de téléverser, d'ici le 1 mars 2020, une présentation vidéo sur la plateforme informatique. La durée et les sujets à discuter lors de la présentation vidéo vous seront communiquées lors de l'envoi des instructions (Étape A).

Entre le 1 mars 2020 et le 30 avril 2020, votre ARS et les représentants de votre club se rencontreront pour une période de questions. Les questions seront basées sur le contenu du plan technique remis le 31 août 2019 et sur le contenu de la présentation vidéo.

Au plus tard 14 jours suivant la rencontre avec votre ARS, votre ARS aura la responsabilité de remplir un rapport *Rapport d'évaluation – Plan technique* et le rendre disponible sur la plateforme informatique de Soccer Québec.

2A. L'ENVOI DES INSTRUCTIONS

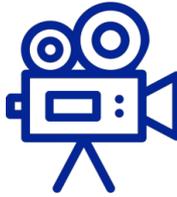


L'étape « envoi des instructions pour la présentation » doit être complétée d'ici le 31 janvier 2020.

[D'ici le 31 janvier 2020] Votre **ARS** aura la responsabilité de :

1. Envoyer un courriel à votre club pour :
 - a. Indiquer la durée et les sujets à discuter dans les vidéo(s) à produire et soumettre sur la plateforme informatique et;
 - b. Fixer une date de rencontre avec votre club pour la période de questions

2B. ÉVALUATION DU VIDÉO DU CLUB



L'étape « évaluation du vidéo du club » doit être complétée avant la rencontre avec l'ARS.

[Avant la rencontre avec votre club] Votre **ARS** aura la responsabilité de :

1. Visionner votre présentation vidéo téléversée sur la plateforme informatique.
2. Préparer une liste de questions portant sur des éléments non discutés par le club, des éléments discutés mais jugés incomplets par l'ARS ou des éléments discutés mais à clarifier par le club. La liste de questions sera bonifiée avec des questions standards préétablies par Soccer Québec pour tous les clubs visant la reconnaissance Régionale.

2C. RENCONTRE ET QUESTIONNEMENT



L'étape « rencontre et phase de questionnement » avec le club doit être complétée d'ici le 30 avril 2020.

[D'ici le 30 avril 2020] Votre **ARS** aura la responsabilité de :

1. [Pendant la rencontre] Poser les questions préétablies de Soccer Québec et les questions de votre ARS qui n'ont pas été entièrement répondues par votre club durant la présentation vidéo.

2D. ENTRÉE DES RÉSULTATS

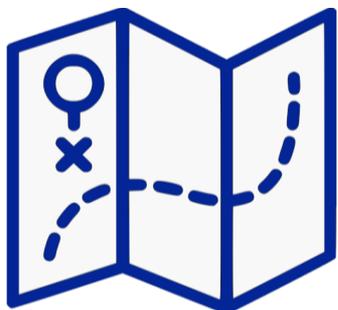
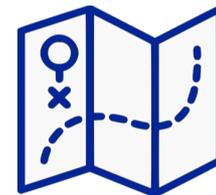


Le rapport d'évaluation doit être complété au plus tard 14 jours suivant la rencontre et phase de questionnement avec le club.

[Au plus tard 14 jours suivant la rencontre avec le club] Votre **ARS** aura la responsabilité de :

1. Compléter le *Rapport d'évaluation – Plan technique* du club selon les notes prises durant la rencontre.
2. Mettre en ligne le *Rapport d'évaluation – Plan technique* du club pour consultation par votre club sur la plateforme informatique.

3. VISITES TECHNIQUES



Première visite
annoncée



Deuxième et
troisième visite
surprise



Entrée du *Rapport*
sur la plateforme
informatique

A

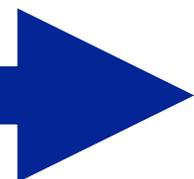
30 juin
2020

B

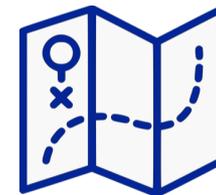
30 septembre
2020

C

14 jours suivant
la visite



3. VISITES TECHNIQUES



L'étape « visites d'accompagnement technique » a lieu entre le 1^{er} mai et le 30 septembre 2020.

Informations générales

- A. Les visites d'accompagnement technique peuvent commencer dès le 1^{er} mai 2020 et devront être complétées par votre ARS d'ici le 30 septembre 2020.

Les trois visites d'accompagnement technique se dérouleront comme suit à l'été 2020 :

- A. Première visite annoncée par l'ARS : À compléter d'ici le 30 juin 2020.
- B. Deuxième et troisième visite surprise de l'ARS : À compléter d'ici le 30 septembre 2020.

La première visite technique a pour objectif de fixer les attentes sur l'organisation du Centre de développement de club et profiter de la présence du répondant/directeur technique pour réaliser une évaluation conjointe de l'activité/entraînement. Une fois l'activité/entraînement complété, votre ARS mentionnera au répondant/directeur technique les points à améliorer en vue des deux prochaines visites techniques.

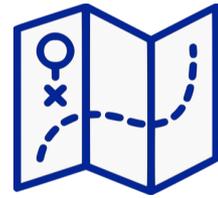
Les trois visites d'accompagnement technique seront réparties comme suit à l'été 2020 :

- I. Minimum 1 activité pour le stade *Départ Actif* U4-U6
- II. Minimum 1 activité/entraînement pour le stade *Fondamentaux* U7-U9
- III. Minimum 1 entraînement pour le stade *Apprendre à s'entraîner* U10-U12

[Au plus 14 jours avant le début des activités] Votre **club** aura la responsabilité de :

1. Téléverser l'horaire des activités CDC (U12 et moins) sur la plateforme informatique de Soccer Québec dans le formulaire *Technique* sous la question « Est-ce que votre Club a une programmation du Centre de développement de club ? ».

3A. PREMIÈRE VISITE ANNONCÉE



La première visite annoncée doit être complétée d'ici le 30 juin 2020.

[D'ici le 30 juin 2020] Votre **ARS** aura la responsabilité de :

1. [14 jours avant la visite] Envoyer un courriel aux représentants de votre club suivants*:
 - i. Le président
 - ii. Le directeur ou répondant technique
- *Le courriel doit inclure la date de la visite, le terrain et l'heure de rencontre.
2. [Pendant l'entraînement] Évaluer, en collaboration avec votre répondant/directeur technique, le déroulement de l'activité/entraînement du Centre de développement de club.
 3. [Après l'entraînement] Discuter avec votre répondant/directeur technique (et responsable(s) de plateaux au besoin) des points précis à améliorer en vue de la deuxième et troisième visite technique surprise de l'ARS.
 4. [Après l'entraînement] Mentionner à votre répondant/directeur technique que le *Rapport d'évaluation – Soccer de base* sera mis en ligne par l'ARS dans les 14 jours suivant la visite technique.

3B. 2^{ÈME} ET 3^{ÈME} VISITE SURPRISE



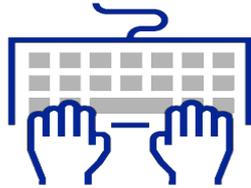
Les deuxième et troisième visite surprise doivent être complétées d'ici le 30 septembre 2020.

[D'ici le 30 septembre 2020] Votre **ARS** aura la responsabilité de :

1. [Pendant l'entraînement] Évaluer le déroulement de l'activité/entraînement du Centre de développement de club.
2. [Après l'entraînement] Discuter avec votre responsable de plateaux présent et votre répondant/directeur technique (s'il est présent) des points forts et à améliorer qu'il a constaté avant et durant l'entraînement.
3. [Après l'entraînement] Se rendre disponible pour répondre aux questions de votre club et prodiguer des conseils sur l'organisation générale du Centre de développement de club.
4. [Après l'entraînement] Mentionner à votre répondant/directeur technique que le *Rapport d'évaluation – Soccer de base* sera mis en ligne par l'ARS au plus tard 14 jours suivant la visite.

3C. ENTRÉE DU RAPPORT

Le « rapport d'évaluation » doit être complété sur la plateforme informatique au plus tard 14 jours suivant la visite.



[Au plus tard 14 jours suivant la rencontre avec le club] Votre **ARS** aura la responsabilité de :

1. Compléter le *Rapport d'évaluation – Soccer de base* du club selon les notes prises durant la visite d'accompagnement technique.
2. Mettre en ligne le *Rapport d'évaluation – Soccer de base* du club pour consultation par votre club sur la plateforme informatique.

4. VALIDATION DES CRITÈRES



Validation des
critères du 31
mars 2020



Validation des
critères du 31
octobre 2020

A

31 octobre
2020

B

30 novembre
2020



4A. VALIDATION DES CRITÈRES (31 MARS)



L'étape « validation des critères du 31 mars 2020 » doit être complétée d'ici le 31 octobre 2020.

[D'ici le 31 octobre 2020] Votre **ARS** aura la responsabilité de :

1. Valider et commenter les critères complétés par votre club sur la plateforme informatique de Soccer Québec. Les commentaires de votre ARS seront disponibles directement sur la plateforme informatique de Soccer Québec.

NB. Veuillez noter que votre club doit soumettre une nouvelle demande de reconnaissance sur la plateforme informatique afin que le personnel de votre ARS puisse voir les plus récentes modifications apportés par votre club.

4B. VALIDATION DES CRITÈRES (31 OCTOBRE)



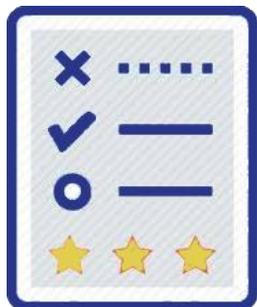
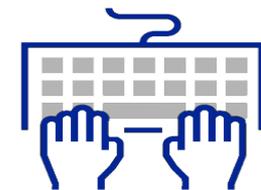
L'étape « validation des critères du 31 octobre 2020 » doit être complétée d'ici le 30 novembre 2020.

[D'ici le 30 novembre 2020] Votre **ARS** aura la responsabilité de :

1. Valider et commenter les critères complétés par votre club sur la plateforme informatique de Soccer Québec. Les commentaires de votre ARS seront disponibles directement sur la plateforme informatique de Soccer Québec.

NB. Veuillez noter que votre club doit soumettre une nouvelle demande de reconnaissance sur la plateforme informatique afin que le personnel de votre ARS puisse voir les plus récentes modifications apportés par votre club.

5. COMPTE-RENDU DE L'ARS



Rapport global
par l'ARS



Rétroaction finale
avec le club

A

30 novembre
2020

B

Suite à la décision
finale du comité de
reconnaissance de
Soccer Canada

5A. RAPPORT GLOBAL PAR L'ARS

Le « rapport global » doit être complété par l'ARS au plus tard le 30 novembre 2020.



[Au plus tard le 30 novembre 2020] Votre **ARS** aura la responsabilité de :

1. Remettre le *Rapport Global par l'ARS* au comité de reconnaissance des clubs de Soccer Québec basé sur les critères qui sont complétés (et satisfaits) le 30 novembre 2020.

[Au plus tard le 31 décembre 2020] Le **comité de reconnaissance de Soccer Québec** aura la responsabilité de :

1. Consulter le *Rapport Global par l'ARS*.
2. [Au besoin] Discuter avec le personnel évaluateur de l'ARS pour toute clarification requise sur le *Rapport Global par l'ARS*.
3. Remettre le *Rapport Global par l'ARS* et la recommandation finale du comité au comité de reconnaissance des clubs de Soccer Canada pour décision finale.

5B. RÉTROACTION FINALE



La Rétroaction finale avec le club doit avoir lieu au plus tard un mois suite à la décision finale du comité de reconnaissance des clubs de Soccer Canada en janvier 2021.

[Au plus tard 1 mois après la décision finale] Votre **ARS** aura la responsabilité de :

Suivant une décision favorable du comité de reconnaissance de Soccer Canada

1. Féliciter le club pour leur excellent travail au cours de la dernière année et pour l'obtention d'une reconnaissance *Régionale*.
2. Demander à votre club quelles sont vos intentions et ambitions à court terme.
 - Maintenir votre reconnaissance *Régionale* (renouvellement le 31 août 2022)
 - [Si votre club vise la reconnaissance *Régionale* à nouveau] Demander quels sont les points sur lesquels votre club voudrait s'améliorer en vue du renouvellement en août 2022.
 - Obtenir une reconnaissance *Provinciale* (soumission le 31 août 2021)
 - [Si le club vise la reconnaissance *Provinciale*] Expliquer à votre club quelles sont les exigences supplémentaires de la reconnaissance *Provinciale* par rapport à la reconnaissance *Régionale*.
 - [Si le club vise la reconnaissance *Provinciale*] Discuter avec votre club d'un échéancier réaliste et de l'accompagnement nécessaire de l'ARS afin de respecter les critères de la reconnaissance *Provinciale* le 31 août 2021.

5B. RÉTROACTION FINALE



La Rétroaction finale avec le club doit avoir lieu au plus tard un mois suite à la décision finale du comité de reconnaissance des clubs de Soccer Canada en janvier 2021.

[Au plus tard 1 mois après la décision finale] Votre **ARS** aura la responsabilité de :

Suivant une décision défavorable du comité de reconnaissance de Soccer Canada (Octroi d'une reconnaissance *Soccer de Qualité*)

1. Féliciter votre club pour l'obtention d'une reconnaissance Soccer de Qualité.
2. Expliquer les raisons qui ont mené à la décision du comité.
3. Demander à votre club quelles sont vos intentions et ambitions à court terme.
 - Maintenir votre reconnaissance *Soccer de Qualité* (renouvellement le 31 août 2022)
 - [Si votre club vise le maintien de la reconnaissance *Soccer de Qualité*] Demander quels sont les points sur lesquels votre club voudrait s'améliorer en vue du renouvellement en août 2022.
 - Obtenir une reconnaissance *Régionale* (soumission le 31 août 2021)
 - [Si votre club vise la reconnaissance *Régionale* à nouveau] Expliquer à votre club les éléments à corriger en vue de la prochaine demande de reconnaissance *Régionale*.
 - [Si votre club vise la reconnaissance *Régionale* à nouveau] Discuter avec votre club d'un échéancier réaliste et de l'accompagnement nécessaire de l'ARS afin de respecter les critères lors de la nouvelle demande de reconnaissance *Régionale* le 31 août 2021.

5B. RÉTROACTION FINALE



La Rétroaction finale avec le club doit avoir lieu au plus tard un mois suite à la décision finale du comité de reconnaissance des clubs de Soccer Canada en janvier 2021.

[Au plus tard 1 mois après la décision finale] Votre **ARS** aura la responsabilité de :

Suivant une décision défavorable du comité de reconnaissance de Soccer Canada (Aucun octroi de reconnaissance)

1. Féliciter le club pour leurs efforts au cours de la dernière année.
2. Expliquer les raisons qui ont mené à la décision du comité et les éléments à corriger en vue de votre prochaine demande de reconnaissance *Soccer de Qualité*.
3. Discuter avec votre club d'un échéancier réaliste et de l'accompagnement nécessaire de l'ARS qui permettra à votre club de respecter l'ensemble des critères lors de votre nouvelle demande de reconnaissance Soccer de Qualité le 31 août 2021.

6. RESSOURCES UTILES



Sur le site Web de Soccer Québec :

Section dédiée aux Clubs visant la reconnaissance *Régionale* : <https://soccerquebec.org/reconnaissance-regionale/>

Dans cette section, voici les ressources techniques et administratives mises à la disposition de votre club:

Extrait de la section « Reconnaissance Régionale » sur le site Web de Soccer Québec

TROUSSE TECHNIQUE	—
<p>Guide pédagogique (chapitre 1) : Introduction, vision et principes Guide pédagogique (chapitre 2) : Approche holistique et sphères de développement Matrice pour Centre de Développement de Club : Informer le répondant/directeur technique des exigences minimales à considérer dans l'élaboration de la programmation du centre de développement de club ciblant les U12 et moins. Visites techniques : Informer les directeurs techniques du nombre d'entraînements minimum qui seront observées par le personnel qualifié d'ARS/Soccer Québec pendant l'été 2020.</p>	
TROUSSE ADMINISTRATIVE, INFRASTRUCTURE, GOUVERNANCE, FINANCES ET LÉGAL	—
<p>Guide de gouvernance de Canada Soccer / Version anglaise : Clarifier aux clubs les attentes et exigences de Canada Soccer concernant les critères relatifs à la gouvernance. Guide de management de Canada Soccer / Version anglaise : Clarifier aux clubs les attentes et exigences de Canada Soccer concernant les critères relatifs à la l'administration et les finances. Guide de sécurité de Canada Soccer / Version anglaise : Clarifier aux clubs les attentes et exigences de Canada Soccer concernant les critères relatifs à la sécurité. Politique de règle de deux / Version anglaise : Informer les clubs des lignes directrices visant à protéger les athlètes mineurs dans des situations potentiellement vulnérables en assurant que plus d'un soit présent. Liste des critères : Document interactif à télécharger sur votre ordinateur. Vous pouvez cocher les critères pour fin de suivi par le club. Le document vise à informer les présidents, directeurs généraux et directeurs techniques des critères à respecter le 31 août 2019, le 31 mars 2020 et le 31 octobre 2020. Liste des compléments : Guider les clubs vers les ressources à leur disposition qui les aideront à répondre aux critères Transition des compétitions : Informer les clubs des nouvelles compétitions en 2021 et l'accès aux compétitions en fonction du niveau de reconnaissance. Budget pro-forma : Informer les présidents, directeurs généraux et directeurs techniques des implications financières relatives au Programme de Reconnaissance des Clubs dans les années futures. Canevas – Heures plateaux : Fournir une estimation aux clubs des heures de plateaux nécessaires afin de respecter les standards minimaux d'entraînement du Centre de Développement de Club et Liges U13-U17. Tableau des frais : Représente les frais liés à l'obtention d'une reconnaissance pour la période de septembre 2019 à décembre 2020 pour chaque niveau de reconnaissance ainsi que les dates de versement et méthodes de paiement acceptées.</p>	